

ASSOCIATION ARMENIENNE D'AIDE SOCIALE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

➤ 29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

➤ Société par Actions Simplifiée de Commissariat aux Comptes
au capital de 620 804 € • RCS Nanterre n° 992 469 189
Code APE 6920Z •

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos du 31 décembre 2025



ASSOCIATION ARMENIENNE D'AIDE SOCIALE

Association
75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'ASSOCIATION ARMENIENNE D'AIDE SOCIALE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre entité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANTS LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

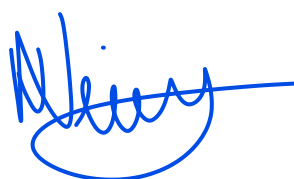
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 17 juin 2026 à Neuilly-sur-Seine

Le Commissaire aux comptes
Emperia Audit Partners



Vasken Nerguiz
Associé

Bilan association médico-social ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	6 250	6 250		216	- 216
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	709 787	214 746	495 041	376 023	119 018
Constructions	21 366 603	16 244 765	5 121 838	5 010 880	110 958
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 633 290	2 049 520	583 770	371 728	212 042
Autres immobilisations corporelles				175 456	-175 456
Immobilisations corporelles en cours	31 935		31 935	31 935	
Avances et acomptes	9 983 570		9 983 570	7 285 167	2 698 403
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	174 661	16 000	158 661	499 784	- 341 123
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	36 998		36 998	36 998	
TOTAL (I)	34 943 094	18 531 281	16 411 813	13 788 188	2 623 625
Compte de liaison	28 427		28 427		28 427
Actif circulant					
Stocks et en-cours	27 789		27 789	21 595	6 194
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 224 386	8 834	2 215 552	1 801 790	413 762
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	413 860		413 860	684 101	- 270 241
. Charges constatées d'avance	126 690		126 690	106 841	19 849
Valeurs mobilières de placement	436	434	2	2	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	2 423 167		2 423 167	4 108 373	-1 685 206
TOTAL (II)	5 244 755	9 268	5 235 487	6 722 702	-1 487 215
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	40 187 849	18 540 549	21 647 300	20 510 890	1 136 410

Bilan association médico-social ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	1 350 003	1 350 003	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. dont réserves sous gestion propre			
. Réserves des activités sociales et médico-sociales	4 310 325	3 842 504	467 821
. Autres			
Report à nouveau	-4 021 744	-3 700 471	-321 273
. dont report à nouveau sous gestion propre			
Report à nouveau activités sociales et médico-sociales	3 901 085	3 942 747	-41 662
Excédent ou déficit de l'exercice	994 749	147 324	847 425
. dont résultat sous gestion propre	853 472	-321 274	1 174 746
. dont résultat des activités sociales et médico-sociales	141 277	468 597	-327 320
Situation nette (sous total)	6 534 418	5 582 107	952 311
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	1 965 171	2 039 626	- 74 455
Provisions réglementées	46 787	9 987	36 800
TOTAL (I)	8 546 376	7 631 718	914 658
Comptes de liaison			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	160 238	473 238	- 313 000
Fonds dédiés	3 021 306	3 219 851	- 198 545
TOTAL (II)	3 181 544	3 693 088	- 511 544
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 232 401	3 360 200	- 127 799
Emprunts et dettes financières diverses	1 311 523	463 689	847 834
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	728 494	607 735	120 759
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	2 627 414	2 613 432	13 982
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 844	34 844	
Autres dettes	1 954 628	2 071 447	- 116 819
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	30 076	34 735	- 4 659
TOTAL (IV)	9 919 381	9 186 083	733 298
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	21 647 300	20 510 890	1 136 410

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre Engagements donnés			

Compte de résultat association médico-social ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	-2 091	-2 302	211	9,17
. dont ventes de dons en nature				
. dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico-sociales				
. Ventes de prestations de services	154 323	143 713	10 610	7,38
. dont parrainages				
. dont prestations relatives aux activités sociales et medico-sociales				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	188 252	80 751	107 501	133,13
. Contributions des autorités de tarification relatives aux Activités sociales et medico-sociales	11 464 241	11 795 870	-331 629	-2,81
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	6 799		6 799	N/S
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie	816 604	15	816 589	N/S
. Contributions financières				
Reprises sur les amortissements, dépréciations et provisions	16 141	73 004	- 56 863	-77,89
Utilisations des fonds dédiés	509 095	186 287	322 808	173,29
Autres produits	429 388	277 451	151 937	54,76
Total des produits d'exploitation (I)	13 582 751	12 554 789	1 027 962	8,19
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	564 595	470 560	94 035	19,98
Variations stocks	-6 194	1 764	-7 958	-451,13
Autres achats et charges externes	2 687 870	2 659 085	28 785	1,08
Aides financières	156 598		156 598	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	765 911	717 677	48 234	6,72
Salaires	5 109 520	5 058 531	50 989	1,01
Cotisations sociales	2 312 609	2 237 398	75 211	3,36
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	761 125	780 632	- 19 507	-2,50
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés		178 017	- 178 017	-100
Autres charges	260 332	428 310	-167 978	-39,22
Total des charges d'exploitation (II)	12 612 365	12 531 974	80 391	0,64
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	970 386	22 474	947 912	N/S
Produits financiers				
De participations		542	- 542	-100
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	24 904	66 826	- 41 922	-62,73
Reprises sur provisions et dépréciations				
Différences positives de change		23	- 23	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	24 904	67 391	- 42 487	-63,05

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	116 978	126 753	- 9 775	-7,71
Différences négatives de change	761	142	619	435,92
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	117 739	126 895	- 9 156	-7,22
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-92 835	-59 504	- 33 331	56,01
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	877 551	-37 034	914 585	N/S
Produits exceptionnels	153 998	193 009	-39 011	-20,21
Total des produits exceptionnels (V)	153 998	193 009	- 39 011	-20,21
Charges exceptionnelles	36 800	8 652	28 148	325,34
Total des charges exceptionnelles (VI)	36 800	8 652	28 148	325,34
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	117 198	184 357	- 67 159	-36,43
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	13 761 653	12 815 189	946 464	7,39
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	12 766 904	12 667 528	99 376	0,78
EXCEDENT OU DEFICIT	994 749	147 324	847 425	575,21
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales				
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe association

PREAMBULE

L'Association Arménienne d'Aide Social est une association à but non lucratif de la loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 08 juin 1956. Indépendante de toute tendance politique ou confessionnelle et se fondant sur des valeurs de solidarité et d'entraide, l'Association Arménienne d'Aide Sociale a pour objectif de favoriser le progrès social et d'apporter sa contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables.

Elle a pour objet, en France et à l'étranger, de :

- Apporter une aide sociale ;
- Etudier et mettre œuvre des solutions d'assistance et d'accompagnement en matière sanitaire, sociale et médico-sociale ;
- Soutenir, fédérer, promouvoir, créer toutes œuvres d'entraide et de charité, ayant pour vocation de venir en aide, sans aucune discrimination aux personnes ou groupes en situation de détresse physique, matérielle ou morale ;
- Œuvrer au développement durable et solidaire ;
- Renforcer, avec le concours d'experts, d'organismes nationaux, européens ou internationaux intervenant dans le domaine socio-économique et culturel, la coopération, notamment en France et en Arménie, en matière de mobilité des populations et transmettre ainsi les bonnes pratiques et le savoir-faire français et européen aux acteurs privés et publics en Arménie

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 21 647 300 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 994 749 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/06/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

L'association a obtenu durant l'exercice comptable :

- un appartement par legs d'une valeur de 610 000 euros
- 526 604 euros de legs non immobilier

Faits pertinents

L'exercice clos au 31 décembre 2025 s'est déroulé dans un environnement international marqué par des tensions géopolitiques persistantes, notamment liées aux conflits en Ukraine et au Proche Orient.

L'association ne constate pas d'impacts directs significatifs n'intervenant pas sur les marchés concernés, son approvisionnement en certaines matières premières en provenance de ces territoires est inexistant.

Evénements postérieurs à la clôture

La guerre en Iran, débutée le 28 février 2026, et les variations des droits de douane à la suite de l'arrêt de la Cour suprême des Etats-Unis du 20 février 2026 n'auront pas un impact sur les comptes 2026. L'association n'est pas exposée directement du fait de son activité, les impacts seront indirects mais pas mesurable à ce stade.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce, au règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, par le Comité de la Réglementation Comptable modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020 et au règlement n° 2019-04 destiné aux entités du secteur social et médico-social.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, hormis l'impact de la nouvelle présentation en lien avec l'ANCC2022-06
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - o Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement a comme impact significatif sur les comptes clos au 31 décembre 2025 :

- o -5 K€ de résultat de cession d'immobilisations comptabilisé en résultat exploitation alors qu'avec l'ancien règlement il aurait été comptabilisé en résultat exceptionnel ;

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés sont directement inscrits en charges.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien de durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation de avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation

Type	Durée
Agencements, aménagements des terrains	de 05 à 20 ans
Constructions	de 10 à 60 ans
Agencement des constructions	de 05 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	de 03 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 05 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du "premier entré, premier sorti" dit FIFO.

Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles

Trésorerie

Les différents comptes bancaires ont été regroupés en un seul compte bancaire groupe.

En effet l'Association bénéficie d'un accord de fusion de ses comptes bancaires auprès de la BNP et de LCL. Pour ces deux banques, les positions de trésorerie créditrices au 31/12/2025 s'élèvent à 5 312 129 € et les positions débitrices à 7 261 721 €.

Utilisations des fonds dédiés en lien avec des immobilisations amortissables affectées à la réalisation d'un projet défini :

L'association rapporte en produits le montant de l'acquisition ou le coût de production sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 250			6 250
Immobilisations corporelles	31 532 478	3 715 491	348 123	34 899 846
Immobilisations financières	36 998			36 998
TOTAL	31 575 726	3 715 491	348 123	34 943 094

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 034	216		6 250
TOTAL I	6 034	216		6 250
Terrains	211 764			
Constructions				
sur sol propre	12 684 493	374 923		13 059 416
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	2 967 575	217 773		3 185 348
Installations techniques, matériel, outillages industriels	1 104 627	94 200		1 198 827
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	5 694	10 115		15 809
Matériel de transport	85 963	27 495		113 458
Matériel de bureau et informatique	698 400	23 027		721 427
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	17 758 516	750 515		18 509 031
TOTAL GENERAL (I+II)	17 764 550	750 731		18 515 281

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements	21 595	6 194		27 789
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	21 595	6 194		27 789

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	36 998		36 998
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	2 224 386	2 224 386	
Autres créances	413 860	413 860	
Charges constatées d'avance	126 690	126 690	
TOTAL	2 801 934	2 764 936	36 998

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	49 049
TOTAL	49 049

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	9 975		1 141	8 834
Immobilisations	23 000	8 000	15 000	16 000
TOTAL	32 975	8 000	16 141	24 834

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 350 003				1 350 003
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	3 842 504	510 259		42 438	4 310 325
Report à nouveau	-3 700 471	-321 273			-4 021 744
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	3 942 746	-41 662			3 901 085
Excédent ou déficit de l'exercice	147 324	-147 324	994 749		994 749
Situation nette	5 582 106	0	994 749	42 438	6 534 418
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 039 626		8 688	83 412	1 965 171
Provisions réglementées	9 987		36 800		46 787
TOTAL	7 631 719		1 040 237	125 580	8 546 376

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global
Subventions d'exploitation						
Fonctionnement	0					0
QVT	1 576			2 450	17 280	16 406
Saint Sarkis chartity	11 961			11 961		0
hygiene buco dentaire	1 936					1 936
exploitation saint raphael	4 220			4 220		0
Contributions financières d'autres organismes						0
Investissement travaux	601 509			3 375		598 133
MINTT	31 956			0		31 956
Lits Médicalisés	9 067			983		8 084
Lits Alzheimer	2 475					2 475
Matériel PASA	2 530					2 530
Jardin Thérapeutique	2 587			377		2 210
Investissement Soins	433 089			86 618		346 471
TVX PASA	26 726			14 000		12 723
Rails transfert	285 150					285 150
Information dossier	789			177		612
Dispositif Lumineux	104 215					104 215
Serrure Anti Panique	10 602			1 675		8 927
Sécurisation Portail	51 752			2 685		49 067

AAAS Exercice clos le 31/12/2025

CNR surcout lié Covid	31 411					31 411
Formation personnel	108 519			28 572	-17 280	62 667
Formations emplois	27 251					27 251
Rémunération coordinateur	1 656					1 656
Service civique	1 984			1 196		787
Stock masque	8 082			200		7 882
Auto-test	3 154			140		3 014
Val d'Oise Covid	148 762			23 776		124 987
CNR Neutralisation convergence négative	0					0
CNR Maçonnerie ascenseur	88 865			4 414		84 451
CNR remplacement ascenseur	75 750			4 871		70 878
CNR étanchéité	93 128					93 128
CNR réfection	117 112			146		116 966
CNR afficheurs couloirs	11 531			762		10 769
CNR système anti-fugue	51 752					51 752
CNR Rampes maintien	124 500					124 500
CNR téléphone	21 039			1 816		19 223
CNR Stores et volet	44 704			442		44 262
CNR charges financières	286 428			3 689		282 738
CNR Formations Bien être	28 743					28 743
CNR DEPARTEMENTAL PROJETS IMMOBILIERS	364 920					364 920
Ressources liées à la générosité du public						0
Legs ou donation	471 661			313 000		158 661
Autres (CITS)	0					0
TOTAL	3 693 088	0	0	511 544	0	3 181 544

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	9 987	36 800		46 787
TOTAL (I)	9 987	36 800		46 787
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)				
TOTAL GENERAL (I+II)	9 987	36 800		46 787
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles		36 800		

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	3 232 401	73 749	329 071	2 829 581
Dettes financières diverses	1 311 523	249 940	125 800	935 783
Fournisseurs	728 494	728 494		
Dettes fiscales et sociales	2 627 414	2 627 414		
Dettes sur immobilisations	34 844	34 844		
Autres dettes	1 954 628	1 954 628		
Produits constatés d'avance	30 076	30 076		
TOTAL	9 919 381	5 699 145	454 871	3 765 364

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	56 356
Dettes fiscales et sociales	1 060 614
Autres dettes	2 040
TOTAL	1 119 010

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

PRODUITS	MONTANTS 2025
Concours publics	11 562 707
ARS	4 788 403
PREFECTURE - DEPARTEMENT	6 774 304
Subvention d'exploitation	6 643
SAINT SARKIS CHARITY TRUST	
FONDS WAGRAM	
FEHAP	
FONDATION DE France	
AIDE HUMANITAIRE ARMENIE	
AIDE APPRENTISSAGE	5 000
UFSB	
SERVICE CIVIQUE	1 643
Subvention d'investissement	83 142
Subvention d'équilibre	
TOTAL	11 652 492

Legs, donations et assurances-vie

	Montants
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	503 790
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être conservés	610 000
Cession d'immobilisations reçues en legs	315 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 000
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	313 000
Autres produits de legs	22 813
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	320 000
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	8 000
Report de fonds reportés liés aux legs ou donations	
Autres charges sur legs	
Solde de la rubrique	1 451 604

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	153 998
Reprises sur provisions	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Dotations aux provisions	36 800
Résultat exceptionnel	117 198

Analyse du résultat

Catégories d'activité, marchés géographiques, catégories de ressources	Déficit	Excédent
Montmorency (maison de retraite)		328 309
Gonesse (maison de retraite)	30 199	
Saint Raphael (maison de retraite)	156 832	
Paris (Siège)		853 472
Résultat de l'exercice		994 749

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS***Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés***

Au 31 décembre 2025, l'association n'a pas réévalué les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en raison de l'absence de variations significatives des critères utilisés pour son calcul. A titre d'information, les engagements de retraite de la dernière évaluation, effectuée il y a quelques années, représentaient un montant de 569 K euros

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a été avisé d'un legs de 300 000 euros, mais celui-ci a été remis en cause. Par prudence l'association en fait mention dans l'annexe.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	20	15.14
Non cadres	151	129.63
TOTAL	171	144.77

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 84 941 E.